33ème RALLYE DE FOURMIES EN AVESNOIS

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses annexes) de la Fédération Internationale Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française de Sport Automobile (FFSA) et au présent règlement particulier.

PROGRAMME – HORAIRES

PARUTION DU REGLEMENT Lundi 13 Avril 2015

OUVERTURE DES ENGAGEMENTS Lundi 29 Juin 2015

CLOTURE DES ENGAGEMENTS Lundi 20 Juillet 2015 à minuit

DISTRIBUTION DU ROAD BOOK Samedi 1er Aout 2015 de 9h à 16h

DATES ET HEURES DE RECONNAISSANCES Samedi 1er Aout 2015 de 9h à 17h

VERIFICATION DES DOCUMENTS LE Samedi 1er Aout 2015 14h15 à 18h30 Dans le Hall de l’Hôtel de Ville de Fourmies

VERIFICATION DES VOITURES LE Samedi 1er Aout 2015 14h30 à 19h Place Verte à Fourmies

HEURE DE MISE EN PLACE DU PARC DE DEPART A l’issue des vérifications techniques

1ère REUNION DES COMMISSAIRES SPORTIFS LE Samedi 1er Aout 2015 à 18hHôtel de Ville de Fourmies

PUBLICATION DES EQUIPAGES ADMIS AU DEPART LE Samedi 1er Aout 2015 à 21h

PUBLICATION DES HEURES ET ORDRES DE DEPART LE Samedi 1er Aout 2015 à 21h

BRIEFING DES PILOTES Briefing écrit distribué avec le road book

DEPART 1ére Section Du podium Place Verte à FOURMIES à 9 h

PUBLICATION DES RESULTATS PARTIELS LE 2 Aout 2015, 30 mn après l’arrivée du dernier Concurrent

ARRIVEE A FOURMIE 2 Aout 2015 Podium Place Verte

VERIFICATIONS FINALES 2 Aout 2015 dès l’arrivée

PUBLICATION DES RESULTATS DU RALLYE LE 2 Aout 2015, 1 h après l’arrivée du dernier concurrent

REMISE DES PRIX LE 2 Aout 2015 dès la publication définitive des résultats

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L’Association Sportive Automobile SAMBRE ET HELPE organise les samedi 1er et dimanche 2 Aout 2015 son 33ème Rallye de Fourmies en Avesnois en qualité d’organisateur **administratif et Technique**.

Le présent règlement a reçu le permis d’organisation de la FFSA numéro R 238 en date du 13 MAI 2015 et le visa du CRSA Nord Picardie numéro **07-2015** en date du **2 Avril 2015**.

**COMITE D’ORGANISATION**

ASA SAMBRE ET HELPE

PRESIDENT : Daniel DESCAMPS 39 Route de Rainsars 59440 SEMERIES TEL 06 81 61 77 95

MEMBRES : Tous les membres de l’ASA SAMBRE ET HELPE

**SECRETARIAT ET PERMANENCE DU RALLYE** : adresse ci-dessus puis le 2 Aout : Hôtel Ville de FOURMIES 59610,TEL 03 27 59 69 91

**SECRETARIAT POUR LES ENGAGEMENTS** : Vincent JUSTICE, 13 Rue du Moulin 59219 ETROEUNGT tel : 03 27 61 31 20

**ORGANISATEUR TECHNIQUE**

ASA SAMBRE ET HELPE

**1.1P. OFFICIELS**

OBSERVATEUR COMITE François LANGLET Lic 1559 01/02

COMMISSAIRES SPORTIFS

PRESIDENT Jean Marc ROGER Lic 3257 01/14

MEMBRES Patrick FOSTIER Lic 1362 02/01

Colette LEOBET Lic 7042 13 /13

DIRECTEUR DE COURSE Thomas LEMIRE Lic 35253 01/11

DIRECTEURS DE COURSE ADJOINTS Mathieu LANGLET Lic 122227 01/01

Martine PICHELIN Lic 18416 01/11

DIRECTEURS DE COURSE ADJOINTS DELEGUES Aux ES Joël TASSIER Lic 143975 01/11

Alexis SERIS Lic 16688 01/11

MEDECIN CHEF Rachid DRIS Lic 135484 01/14

COMMISSAIRE TECHNIQUE RESPONSABLE Jean Michel DESSE Lic 5538 01/12

COMMISSAIRES TECHNIQUES Régis THILMANY Lic 110645 01/11

Jean Claude POULEUR Lic 140581 01/09

Bernard POTTIER Lic 5010 01/12

CHARGE DES RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS Michel TESNIERE Lic 125487 13/17

JUGES DE FAIT Ernest WANTZ Lic 1599 03/12

Bernard POTTIER Lic 5010 01 /12

CHARGE DES RELATIONS AVEC LA PRESSE Michel POSEZ Lic 137738 01 /09

**A l’exception des membres du Collège des commissaires sportifs,**

**Tous les officiels nommés dans ce règlement sont Juges de faits.**

**1.2P. ELIGIBILITE**

Le 33éme Rallye de Fourmies en Avesnois compte pour la Coupe de France des rallyes 2015 coefficient 2 et pour les Championnats du comité régional du sport automobile Nord-Picardie.

**1.3P. VERIFICATIONS**

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d’engagement ou par SMS, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le Samedi 1er Aout de 14h 15 à 18h 30 dans le hall de l’Hôtel de Ville de Fourmies.

Les vérifications techniques auront lieu le Samedi 1er Aout de 14h 30 à 19h Place Verte à Fourmies.

Les vérifications finales seront effectuées dès l’arrivée du rallye Place Verte, et si besoin dans les locaux de SPEEDY Rue Théophile Legrand, Zone commerciale à Fourmies.

Taux horaire de la main d’œuvre : 60 € TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

**3.1P. DEMANDE D’ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 33éme Rallye de Fourmies en Avesnois doit adresser au secrétariat du rallye la demande d’engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 20 Juillet 2015 (cachet de la poste faisant foi)

**3.1.10P.**Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum.Au-delà de 120 demandes reçues, il sera mis en place une liste d’attente selon l’ordre d’envoi des demandes d’engagement.

**3.1.11.1P.** Les droits d’engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs :………………………..295 €

- sans la publicité facultative des organisateurs :…………………………590 €

**3.1.12P.** La demande d’engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d’engagement.Tout concurrent déclarant son « forfait » avant le Lundi 20 Juillet 2015 minuit sera intégralement remboursé. Après cette date, la retenue sera de 20% pour les forfaits reçues avant le lundi 27 juillet minuit et de 40% pour les demandes reçues jusqu’au début des vérifications. L’engagement sera ensuite acquis en totalité à l’organisateur. Les forfaits doivent être déclarés par écrit, courrier ou mail.

**3.3.2**L’attribution des numéros se fera dans l’ordre croissant, en respectant l’ordre suivant :

**R5,A7S, GT10, A7K, A8, R4, R3, N4, A6K, R2, A7, F214, N3, GT9, A6, A5K, F213, A5, R1, N2, N2 SERIE , F212, N1, F211.**

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

**4.3P. ASSISTANCE**

Conforme au règlement standard FFSA.

L’assistance est interdite en dehors du parc d’assistance situé Place Verte à FOURMIES (voir road book). En dehors du parc, toute réparation ou ravitaillement ne pourra être effectué que par les moyens du bord et exclusivement par l’équipage.

**Le parc d’assistance doit être rendu propre à l’issue de la manifestation: pas de poubelles, taches de gras ou autres.**

**Il est demandé aux concurrents, de tenir à proximité immédiate de l’emplacement de chaque voiture de course et de manière visible :**

**-Un extincteur pour foyer A,B,C d’une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l’objet d’un contrôle depuis moins de 2 ans.**

**-De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d’une surface au moins égale à celle de la voiture.**

**-De disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d’assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.**

**-d’utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures.**

**Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.**

**4.3.2.3P**. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

***4.6 IDENTIFICATION DES VOITURES***  
Conformément aux nouvelles dispositions d’identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l’article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l’identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l’un situé à l’avant de la voiture, et l’autre à l’arrière.   
Le numéro d'identification sera celui attribué par l’organisateur en tant que numéro de course.   
Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.   
**Cette identification concerne également les voitures 0, 00 et 000 en condition course.**

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.   
A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)   
***Chaque voiture doit être équipée à l’avant (à l’emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d’immatriculation)d’un support , d’une surface au moins égale à la plaque d’immatriculation (520 mm x110 mm).***

***L’absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l’article 5.4 du présent règlement.***

•**La surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.**

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

**6.1P. DESCRIPTION**

Le 33éme Rallye de Fourmies en Avesnois représente un parcours de 127.800 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d’une longueur totale de 39.450 km.

Les épreuves spéciales sont :

* ES 1-3-5 ETROEUNGT- BOULOGNE SUR HELPE 6.350 km
* ES 2-4-6 ETROEUNGT- RAINSARS 6.800 km.

L’itinéraire horaire figure dans le road book.

**6.2P. RECONNAISSANCES**

Conforme au règlement standard FFSA

**6.2.6P.** Les reconnaissances auront lieule samedi 1er Aout de 9h à 17h. Le nombre de passages en reconnaissances est limité à 3. Des contrôles seront mis en place sur l’ensemble du parcours.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

**7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES**

7.2.11P. Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaire de route : combinaison blanche ou vêtements reconnaissables

- Chef de poste : chasuble.

**7.5P.ABANDONS**

Il est obligatoire pour un concurrent abandonnant, en ES ou sur les secteurs de liaison, de prévenir le plus rapidement possible le PC Course au 03 61 87 54 35.

ARTICLE 8P. RECLAMATION. APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

**PRIX EN ESPECES**

**Scratch :**

**1er 2ème 3ème**

**295 € 210 € 160 €**

**Classe :**

**PARTANTS 1er 2ème 3ème**

**1 à 3 160 €**

**4 à 5 190 € 130 €**

**6 à 10 210 € 160 € 130 €**

**Plus de 10 260 € 210 € 160 €**

**1er équipage féminin complet : 160 €**

**Les prix en espèces ne sont pas cumulables**

**COUPES**

De nombreuses coupes sont distribuées.

**REMISE DES PRIX**

La remise des prix se déroulera dès la parution officielle des résultats sur le podium installé sur la Place Verte à Fourmies.

les concurrents non présents à la remise des prix perdront le bénéfice de leur prix. Les chèques seront envoyés dans la semaine suivant le rallye.